

Dire 2 ASLDL Enquête publique mars 2021 UVM des Lauriers Bagnols-en-Forêt

De: "Conseil Syndical" [REDACTED]
À: uvm-bagnols-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Dire 2 ASLDL UVM Bagnols_compressed.pdf (216,2 ko);

12/03/2021 22:46

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe un dire n°2 du conseil syndical du lotissement de la Lieutenante à Puget-sur-Argens que je vous demande d'annexer à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de valorisation multifilières de déchets ménagers et assimilés à Bagnols-en-Forêt, site des Lauriers.

L'ensemble des habitants du lotissement La Lieutenante sont contre la création par le SMIDDEV de cette UVM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Gilbert Concas
Président du conseil syndical de l'ASLDL

—
*ASLDL
Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine de la Lieutenante
114 Boulevard des Lauriers
La Lieutenante
83480 PUGET-SUR-ARGENS*

[REDACTED]
[REDACTED]

**Association Syndicale Libre
des Propriétaires du Domaine de la Lieutenante
Puget-sur-Argens**

Monsieur Gilbert CONCAS
Président de l'ASLDL

Le 12 mars 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La relecture de l'étude d'impact pour la demande de création par le SMIDDEV d'une unité de valorisation multifilières de déchets ménagers et assimilés à Bagnols-en-Forêt, site des Lauriers m'amène à vous faire parvenir un nouveau dire que je vous demande d'annexer à l'enquête publique.

Cette étude d'impact (pièce 3, étude d'impact) montre bien, comme le souligne dans son avis la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE), qu'**aucune analyse d'effets cumulés n'a été effectuée.**

Comme le précise la MRAE, il apparaît indispensable d'effectuer une analyse globale des impacts et des nuisances de tous les sites de traitement des déchets, Lauriers, Poudrière, Capitou ainsi que des autres installations industrielles du Capitou, distants entre eux de seulement quelques kilomètres.

Sur un territoire de seulement 5 km² regroupant les Lauriers, le Vallon des Pins, la Poudrière et le Capitou, on constate une forte concentration d'installations polluantes et dangereuses dont le recensement n'est jamais exposé.

Sur le site des Lauriers : trois unités de stockage d'ordures en post-exploitation, une unité de traitement d'ordures qui sera en activité.

Sur le site voisin du Vallon des Pins, une unité de stockage d'ordures non recyclables.

Sur le site de la Poudrière, une unité de compostage industriel de déchets végétaux. La création annoncée d'une nouvelle unité de traitement d'ordures. (p. 43 de la pièce 9)

Sur le site du Capitou, une usine de traitement des déchets du bâtiment, une centrale goudron et une centrale béton. De plus, va bientôt s'ouvrir une nouvelle usine de regroupement et de transit de déchets de grande taille dangereux et non dangereux de type wagons, bonbonnes de gaz...

Comment peut-on interpréter cette absence d'étude globale sinon par une volonté délibérée de mettre en place des projets connus comme étant polluants et dangereux pour l'environnement et la santé humaine, en les faisant passer un à un, sans prendre en compte les précédents qui entraînent des effets cumulés ?

En agissant de la sorte, les différents acteurs, que sont le SMIDDEV et les entreprises privées, réalisent chacun leurs projets, en transformant chaque fois davantage ce territoire à forte présence humaine, qui concentre en effet des campings (15 000 personnes), l'habitat du Capitou, un camp militaire (plus de 1000 personnes), jamais cités dans les études et le lotissement de la Lieutenante, en une zone dédiée aux traitement des déchets et à des activités industrielles polluantes.

Il faut souligner, ce qui n'est jamais fait dans les documents des enquêtes publiques, que le site des Lauriers n'est distant que de 4 km de celui du Capitou et de 2 km de celui de la Poudrière.

Le lotissement de la Lieutenante n'est distant que de 2 km des Lauriers, de 2 km de la Poudrière et de 4 km du Capitou, comme le montre la carte ci-dessous.

La présence humaine est prise en compte à minima. Les campings ne sont jamais cités. La présence du camp militaire non plus.

L'étude d'impact considère que le lotissement de la Lieutenante, 140 maisons, distant de deux kilomètres n'est pas vraiment riverain des Lauriers.

Le lotissement de la Lieutenante est déjà pourtant fortement impacté par les odeurs venant de l'exploitation actuelle du site des Lauriers et du site de compostage de la Poudrière. Les déclarations des habitants du lotissement de la Lieutenante à SRO PACA, organisme institutionnel chargé de la surveillance des odeurs, ne sont pas évoquées.

L'enquête publique n'est pas même close que déjà le SMIDDEV annonce la création d'une prochaine unité de traitement d'ordures sur le site de la Poudrière : « A moyen terme ... Il pourra également être mis à l'étude la possibilité de traiter des tonnages de biodéchets sur la plateforme de compostage La Poudrière du SMIDDEV à Puget-sur-Argens. » (p. 43 de la pièce 9).

A la lumière du passé, les habitants de la Lieutenante savent déjà que l'étude d'impact pour ce futur site de traitement des ordures de la Poudrière, comme toutes les précédentes, ne prendra pas en compte les effets cumulés soulevés par la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et celles développées dans notre dire précédent, l'ensemble des habitants du lotissement La Lieutenante sont contre la création par le SMIDDEV d'une unité de valorisation multifilières de déchets ménagers et assimilés à Bagnols-en-Forêt, site des Lauriers.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Gilbert Concas
Président du conseil syndical de l'ASL de la Lieutenante

